DocuSign Envelope ID: 704B995F-F445-4787-AD63-D0E95647BBAA

ABINITIO

Société Civile au capital de 3.090.030 Euros

Siège social : 67 Avenue Jean Macé – 33700 MERIGNAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5/12/2023

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 5/12/2023 , à l'issue de la signature des statuts de la Société «**ABINITIO**», Société Civile au Capital de 3.090.030 Euros, divisé en 309.003 parts de 10 Euros chacune,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Sébastien CONSTANT est appelé à la présidence de la présente Assemblée.

Il rappelle que le capital social est actuellement réparti comme suit :

- **Monsieur Sébastien CONSTANT,**
  Demeurant à MERIGNAC (33) 67 Avenue Jean Macé,
  Propriétaire de ..... : 309.000 parts :
  Présent à l'Assemblée

- **Monsieur Olivier REPESSE**
  Demeurant à PANTIN (93) 30 rue Cécile Faguet
  Propriétaire de ..... : 1 part :
  Présent à l'Assemblée.

- **Monsieur Renaud BARTHEZ**
  Demeurant à CARRIERES SUR SEINE (78) 2 rue Camille Claudel
  Propriétaire de ..... : 1 part :
  Présent à l'Assemblée

- **Monsieur Christophe MILLOT,**
  Demeurant à JOUE LES TOURS (Indre et Loire) 82 rue de la Marbellière,
  Propriétaire ..... : 1 part :
  Présent à l'Assemblée.

: ---------- :
Ensemble égal à 309.003 parts, ci ..... : **309.003 parts** :
: ========== :

DocuSign Envelope ID: 704B995F-F445-4787-AD63-D0E95647BBAA

Monsieur le Président constate que les Associés présents ou représentés possèdent ensemble 309.003 parts sur les 309.003 composant le capital social.

L'Assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le texte des résolutions soumises au vote des Associés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de la Gérance.
- Option pour l'assujettissement à l'impôt sur les Sociétés.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide de nommer comme premier Gérant de la Société, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Sébastien CONSTANT**
  Demeurant à MERIGNAC (33700) 67 Avenue Jean Macé.
  Né le 08 Août 1978 à CHATELLERAULT (Vienne).
  De Nationalité Française.

Décide que Monsieur Sébastien CONSTANT, Gérant, ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions jusqu'à décision contraire des Associés.

Monsieur Sébastien CONSTANT, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSign Envelope ID: 704B995F-F445-4787-AD63-D0E95647BBAA

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide d'opter, en application des articles 206 et 239 du Code Général des Impôts, pour l'assujettissement de la Société à l'impôt sur les Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents.

Monsieur Sébastien CONSTANT (1)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Sébastien CONSTANT

Monsieur Renaud BARTHEZ

Renaud BARTHEZ

Monsieur Christophe MILLOT

CHRISTOPHE PIERRE-ALAIN MILLOT

Monsieur Olivier REPESSE

Olivier REPESSE

(1) *Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation des fonctions de Gérant".*